



**HARMONIE**  
L'Inspiration

## **Demande de bourse 2024-2025**

**La Fondation de l'Harmonie L'Inspiration a pour but de rendre la musique accessible à tous.**

Grâce à des dons privés, la Fondation de l'Harmonie L'Inspiration offre des bourses applicables à la cotisation annuelle au programme Musique-études. Ces bourses ont pour but de rendre le programme de musique accessible aux jeunes désirant en faire partie, mais dont les parents sont dans l'impossibilité d'assumer la totalité des frais.

Pour l'année scolaire 2024-2025, la cotisation au programme s'élève à 1125,00\$. Comme nous recevons plusieurs demandes chaque année, que notre fond de dotation est limité et que nous désirons aider un maximum d'élève, les demandes de bourse sont évaluées individuellement par un comité.

Ce comité est formé de la coordonnatrice, d'un membre du conseil d'administration et d'un enseignant. Pour cette évaluation, en plus de la demande de bourse elle-même, le comportement de l'élève en musique, mais aussi du côté académique est évalué. Son intérêt et son implication sont également vérifiés. À la suite de ces évaluations et selon les montants reçus par l'Harmonie L'Inspiration, des bourses sont octroyées pour payer une partie de la cotisation au programme Musique-études.

En début d'année scolaire, l'Harmonie L'Inspiration offre également la campagne de financement Perfection. Les profits (40%) sont versés directement sur la cotisation du programme Musique-études. Nous vous invitons à y participer.

**Il est à noter que cette demande de bourse n'est pas applicable sur les effets scolaires généraux et académiques de l'état de compte de l'élève ni au montant du voyage de fin d'études des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire. Plusieurs activités de financement existent pour ce projet. À noter que pour participer au voyage de fin d'études, tous les soldes doivent être réglés au CSSBF.**

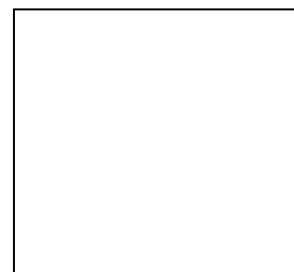
**La date limite pour faire une demande pour l'année scolaire 2024-2025 est le 30 octobre 2024.** Un accusé de réception vous sera envoyé par courriel à la suite de votre demande. Après l'étude de votre dossier, une réponse vous sera transmise également par courriel. Vous n'aurez pas besoin de prévenir l'école pour le montant de cette bourse, l'Harmonie L'Inspiration se charge de transmettre cette information à la personne responsable de la réception des cotisations du programme Musique-études à l'école. Soyez sans crainte que le tout demeure confidentiel entre la coordonnatrice, le comité d'évaluation de l'Harmonie L'Inspiration et la personne responsable de la réception des cotisations.

Vous devez envoyer votre demande par courriel à Mme Éline Gaudreau, coordonnatrice de l'Harmonie L'Inspiration à [vicasinspiration@gmail.com](mailto:vicasinspiration@gmail.com).

Tous les dossiers sont analysés confidentiellement et toutes les personnes faisant l'étude des demandes de bourse s'engagent à ne divulguer aucune information relative aux demandes reçues.



**HARMONIE**  
L'Inspiration



La photo de l'élève

## Formulaire 2024-2025

**Important : Merci de remplir ce formulaire en majuscules et de cocher les cases appropriées. Un formulaire par enfant.**

### 1. Renseignements de la personne faisant la demande.

Nom :	Prénom :	
Adresse :	Ville :	
Province :	Code postal :	
Téléphone :	Courriel :	
Fille : <input type="checkbox"/>	Garçon : <input type="checkbox"/>	Date de naissance :
École fréquentée l'année précédente :		
Montant de la bourse demandée :		

### 2. Renseignements de la personne responsable du demandeur.

Nom du père :	
Adresse :	Ville :
Province :	Code postal :
Téléphone :	Courriel :

Nom de la mère :	
Adresse :	Ville :
Province :	Code postal :
Téléphone :	Courriel :

Nom du (de la) représentant(e) légal(e) :	
Adresse :	Ville :
Province :	Code postal :
Téléphone :	Courriel :

### 3. Renseignements relatifs sur la formation musicale.

As-tu déjà suivi des cours de musique :
Si oui, à quelle école :
Quel est le nom de ton professeur :
Depuis combien de temps :
Quel instrument :
As-tu déjà fait partie d'une harmonie primaire :
Si oui, quelle harmonie :
Combien d'année(s) en as-tu fait partie :

### 4. Renseignements déterminant les charges de votre foyer.

Nom et prénom de chacun des enfants à charge (incluant l'enfant pour lequel vous demandez une bourse)	Date de naissance	Établissement scolaire fréquentée cette année

#### 4.1 Renseignements concernant votre foyer

- Vous avez chez-vous une ou plusieurs personne(s) âgées à votre charge et atteinte(s) d'un handicap ou d'une maladie grave.  
Nombre |\_\_|
- Vous avez chez-vous un (des) enfant(s) en situation de handicap n'ayant pas droit à l'allocation d'éducation spéciale.  
Nombre |\_\_|
- Un (ou les deux) conjoint(s) de votre foyer est en arrêt de longue maladie ou en congé de longue durée ou perçoit (vent) une pension d'invalidité ou une allocation aux adultes handicapés, et n'exerce(nt) pas d'activité professionnelle. Nombre |\_\_|
- Vous élevez seul votre (vos) enfant(s).
- Vous êtes tous les deux salariés. (Si un seul des deux parents est salarié, ne pas cocher)

## 4.2 Revenus de votre foyer

Montant de la ligne 199 du rapport d'impôt provincial (Revenu Québec) :

Père |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| **IMPORTANT à COMPLÉTER**

Mère |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Représentant(e) légal(e) |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

\*\*\*Veuillez noter que comme preuve de vos revenus familiaux, nous vous demandons de nous transmettre l'avis de cotisation provincial pour l'année 2023 et cela pour chaque parent. Ces avis demeureront confidentiels.

## 4.3 Campagne de financement Perfection

Avez-vous participé à la campagne de financement Perfection offerte au début de l'année afin de vous aider à payer la cotisation du programme Musique-études ? Cette participation sera considérée.

oui       non

Si non, pour quelles raisons ?

---

---

## 5. Renseignements complémentaires.

L'enfant pour lequel vous demandez la bourse reçoit-il une bourse d'une autre provenance ?

oui       non      Montant reçu : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Comment avez-vous entendu parler de la Bourse d'études de l'Harmonie L'Inspiration.

---

---

---

### 5.1 Présentation de l'élève

Sur une feuille séparée, veuillez rédiger un texte, tapez à l'ordinateur, nous expliquant pourquoi on devrait retenir votre demande. REMARQUE : Nous ne pouvons vous connaître que sur la base des informations communiquées.

## 5.2 Bénévolat

Le bénévolat offert lors des différentes activités sera aussi considéré. Veuillez cocher les activités auxquelles vous serez présents.

Activités 24-25	Élève	Mère	Père
<b>Mordus de la musique 11 octobre 2024</b>	<input type="checkbox"/> entre 7h30 à 17h30 selon les postes		
<b>Portes ouvertes (sec. 1 à 5) 5 novembre 2024</b>	<input type="checkbox"/> Présence requise toute la soirée	<input type="checkbox"/> de 17h50 à 20h45 (3h)	<input type="checkbox"/> de 17h50 à 20h45 (3h)
<b>Arrivée du Père Noël (sec. 2) 17 novembre 2024</b>		<input type="checkbox"/> de 8h30 à 12h00 (sec. 2)	<input type="checkbox"/> de 8h30 à 12h00 (sec. 2)
<b>Concert de Noël (sec. 3-4-5) 5 décembre 2024</b>		<input type="checkbox"/> de 18h00 à 19h00 <input type="checkbox"/> entracte 20 minutes (table collation)	<input type="checkbox"/> de 18h00 à 19h00 <input type="checkbox"/> entracte 20 minutes (table collation)
<b>Concert de Noël (sec. 1-2) 12 décembre 2024</b>		<input type="checkbox"/> de 18h00 à 19h00 <input type="checkbox"/> entracte 20 minutes (table collation)	<input type="checkbox"/> de 18h00 à 19h00 <input type="checkbox"/> entracte 20 minutes (table collation)
<b>Mordus de la musique 24 janvier 2025</b>	<input type="checkbox"/> entre 7h30 à 17h30 selon les postes		
<b>Cabaret Jazz (sec. 3-4-5) 7 février 2025</b>	<input type="checkbox"/> Placement de la scène et de la salle en journée <input type="checkbox"/> En soirée, rotation aux divers postes	<input type="checkbox"/> Au bar <input type="checkbox"/> Surveillance locaux de musique	<input type="checkbox"/> Au bar <input type="checkbox"/> Surveillance locaux de musique
<b>Jazzfest des jeunes (sec. 2 à 5) 29 mars 2025</b>		<input type="checkbox"/> Accompagnateur de groupes en autobus (toute la journée)	<input type="checkbox"/> Accompagnateur de groupes en autobus (toute la journée)
<b>Concert Carré 150 (sec. 1 à 5) 8 et 9 avril 2025</b>		<input type="checkbox"/> 8 avril de 9h à 12h (placement loges & scène) <input type="checkbox"/> 8 avril de 13h15 à 16h (Générale sec. 3-4-5) <input type="checkbox"/> 9 avril de 9h à 11h30 (Générale sec. 1-2) <input type="checkbox"/> En soirée, lors du concert, temps précis à déterminer <input type="checkbox"/> Ramassage après le concert	<input type="checkbox"/> 8 avril de 9h à 12h (placement loges & scène) <input type="checkbox"/> 8 avril de 13h15 à 16h (Générale sec. 3-4-5) <input type="checkbox"/> 9 avril de 9h à 11h30 (Générale sec. 1-2) <input type="checkbox"/> En soirée, lors du concert, temps précis à déterminer <input type="checkbox"/> Ramassage après le concert
<b>Festival des harmonies (sec. 1 à 5) 16 au 18 mai 2025</b>		<input type="checkbox"/> Toute la fin de semaine <input type="checkbox"/> Quelques heures au cours de la fin de semaine	<input type="checkbox"/> Toute la fin de semaine <input type="checkbox"/> Quelques heures au cours de la fin de semaine
<b>Grande Soirée Big Band (sec. 1 à 5) 6 juin 2025</b>		<input type="checkbox"/> Surveillance lors du concert dans lequel votre enfant ne joue pas (2h) <input type="checkbox"/> Ramassage après le concert	<input type="checkbox"/> Surveillance lors du concert dans lequel votre enfant ne joue pas (2h) <input type="checkbox"/> Ramassage après le concert

## 6. Engagement de la famille.

*Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case appropriée à votre situation).*

Il est entendu que notre enfant et nous s'engageons à respecter les heures de bénévolat cochées dans différentes activités de l'Harmonie l'Inspiration (section 5.2) au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Je soussigné(e) le père  ou la mère  ou le (la) représentant(e) légal(e) de l'enfant   
certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts :

Signature de l'élève :	Date :
Signature du parent ou représentant légal :	

*Tous les dossiers sont traités de manière confidentielle*

**Note** : À la suite de l'attribution des bourses au mois de décembre, le paiement se fera en 2 versements. En janvier, une partie de la bourse sera versée à l'école. À la fin de l'année, une vérification sera faite auprès de la comptabilité pour s'assurer que tous les autres frais ont été payés. Si cette condition est remplie et que votre engagement familial a été respecté, le deuxième versement sera effectué en juin.